

## Aperçu des prestations d'assurance

Sauf indication contraire, les prestations sont limitées à l'étendue des prestations et à la somme d'assurance maximale de la police d'assurance conclue ou au prix d'achat.

Sauf indication contraire, les sommes d'assurance maximales s'appliquent par événement.

	Elément de prestation	FLYER Protect Premium	FLYER Protect	Etendue de la couverture
Casco	Accident et chute	<b>√</b>	<b>√</b>	Monde
	Vol	✓	<b>√</b>	Monde
	Vol avec effraction	✓	✓	Monde
	Vol avec détroussement	✓	<b>√</b>	Monde
	Mauvaise utilisation et manipulation	✓	<b>√</b>	Monde
Casco complé- mentaire	Dommages à la batterie	<b>√</b>	×	Monde
	Vandalisme / tentative de vol	<b>√</b>	×	Monde
	Dommages aux pièces d'usure	500 p.a.	×	Monde
	Prolongation de garantie	<b>√</b>	×	Monde
	Assurance mobilité	300	×	Suisse
Assistance	Transport du vélo électrique vers un partenaire FLYER ou le lieu de résidence	300	300	Suisse
	Frais de transfert vers l'hôpital le plus proche	50'000	50'000	Monde
	Avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger	20'000	20'000	Monde, en dehors de CH
	Vélo de remplacement	800	800	Suisse
	Centrale d'alarme disponible 24 heures sur 24	<b>√</b>	<b>√</b>	Monde
Protection juridique	Protection juridique	250'000 Europe	250'000 Europe	Monde
		50'000 Monde	50'000 Monde	
	Franchise	0	0	

Toutes les prestations en CHF. Sont déterminantes les Conditions générales d'assurance (CGA) E733.